Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	8677B / CARBOCRYLIC 1295 HS - B
Date de Révision:	28-01-2026
Remplace:	16-01-2026
Numéro de version:	3
UFI Code:	3P3H-CG60-G20A-DUAC
Contenir la nanoforme:	Non

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.

Produit à mélanger avec: CARBOCRYLIC 1295 HS - A

Ratio de mélange par volume Partie A / partie B: 7 / 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/Entreprise:

Carboline Italia, S.p.a.
Via Margherita Viganò De Vizzi, 77
20092 Cinisello Balsamo (MI)
Italy

Informations Réglementaire / Techniques
+32 67493710 Nivelles, Belgium
+39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy

regulatoryeurope@carboline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis)
France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7)
Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole (s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

éthylbenzène, xylène, 4,4'-isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane

Mentions de danger

Autres extensions de l'UE	EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de précaution

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d' inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC **No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC **No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

Nom selon EEC Einec No. No.-CAS N° enregistrement REACH	%	Classifications	SCL Value: ATE Value: M-Factor:	
4,4'-isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane 500-070-7 30583-72-3 01-2119959495-22	50 - <75	H317 Sens de peau 1b	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

xylène 215-535-7 1330-20-7 01-2119488216-32 601-022-00-9	25 - <50	H226-304-312-315-319-332-335-373-412 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
butanone 201-159-0 78-93-3 01-2119457290-43 606-002-00-3	10 - <25	H225-319-336 Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, Skin Cracking, STOT SE 3 NE	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
éthylbenzène 202-849-4 100-41-4 01-2119489370-35 601-023-00-4	2.5 - <10	H225-304-332-373-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT RE 2	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
toluène 203-625-9 108-88-3 01-2119471310-51 601-021-00-3	0.1 - <1.0	H225-304-315-336-373-361d-412 Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 NE	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d´inhalation: Amener la victime à l'air libre. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Après le contact de la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.
Après le contact visuel: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Après ingestion: Si le vomissement intervient spontanement. Relever la tete pour empecher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l' eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l´incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secourites

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions supplémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée . Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Les personnes qui manipulent des produits de polyuréthane ou d'époxy doivent avoir suivi une formation spéciale selon les directives du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Eviter toutes temperatures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.
Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition
(FR)

Nom	No.-CAS	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3
4,4'-isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	30583-72-3				
xylène	1330-20-7	50	100	442	221
butanone	78-93-3	200	300	900	600
éthylbenzène	100-41-4	20	100	442	88.4
toluène	108-88-3	20	100	384	76.8

Nom	No.-CAS	Note OEL
4,4'-isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	30583-72-3	
xylène	1330-20-7	sk

butanone	78-93-3	sk
éthylbenzène	100-41-4	sk
toluène	108-88-3	sk

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

4,4'-isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane

EC Non: 500-070-7 **No.-CAS:** 30583-72-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							3.3 mg/kg bw/ day
Inhalation								
Dermique	230 µg/cm²	5.5 mg/kg bw/ day	21 µg/cm²	5.5 mg/kg bw/day	21 µg/cm²	3.3 mg/kg bw/ day	21 µg/cm²	3.3 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	11.5 µg/L
Sédiments d'eau douce	229 µg/kg sediment dw
Eau marine	1.15 µg/L
Sédiments marins	22.9 µg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

Nom Chimique:

xylène

EC Non: 215-535-7 **No.-CAS:** 1330-20-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	289 mg/m³	289 mg/m³		77 mg/m³	174 mg/m³	174 mg/m³		14.8 mg/m³
Dermique				180 mg/kg bw/ day				108 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	

Nom Chimique:
butanone

EC Non: 201-159-0 **No.-CAS:** 78-93-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							31 mg/kg bw/day
Inhalation				600 mg/m³				106 mg/m³
Dermique				1161 mg/kg bw/ day				412 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	55.8 mg/L
Sédiments d'eau douce	284.74 mg/kg dw
Eau marine	55.8 mg/L
Sédiments marins	284.7 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	709 mg/L
sol (agricole)	22.5 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:
toluène

EC Non: 203-625-9 **No.-CAS:** 108-88-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							8.13 mg/kg bw/ day
Inhalation	384 mg/m3	384 mg/m3	192 mg/m3	192 mg/m3	226 mg/m3	226 mg/m3	56.5 mg/m3	56.5 mg/m3
Dermique				384 mg/kg bw/ day				226 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.68 mg/L
Sédiments d'eau douce	16.39 mg/kg
Eau marine	0.68 mg/L
Sédiments marins	16.39 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	13.61 mg/L
sol (agricole)	2.89 mg/kg
air	

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire isolant ou un appareil respiratoire à ventilation assisté durant les opérations de pulvérisation et de l'exposition à long terme. Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. Lors de la mise en peinture de petites surfaces , application au rouleau ou au pinceau , porter une protection respiratoire avec filtre combiné (filtre à poussière et gaz , EN 14387:2004+A1:2008) : type de filtre à gaz A2 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).

Protection des yeux: S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants resistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et cremes protectrices pour eviter toute secheresse cutanee. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Clair
Etat Physique	Liquide
Odeur	SOLVANT
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	116 - 143
Point éclair, (°C)	16
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	> 1 (air = 1)
Densité et / ou de la densité relative	Non determine
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Negligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

9.2 Autres informationsFR

Densité (g/cm3)	1.00
VOC Directive 2010/75/UE	Aucune information

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter
Eviter toutes temperatures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles
Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former comme **:** Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), les amines aliphatiques, aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral:	Aucune information disponible.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible.
Derme LD50:	Aucune information disponible.
Irritation:	Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux.
Corrosivité:	Aucune information disponible.
Sensibilisation:	Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
Toxicité à doses répétées:	Aucune information disponible.
Cancérogénicité:	Aucune information disponible.
Mutagénicité:	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.
STOT-exposition unique:	La brume vapeur / pulvérisation peut irriter le système respiratoire et les poumons.
STOT-exposition répétée:	Dépression du système nerveux central.
Danger d'aspiration:	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

No.-CAS	Nom selon EEC	LD50 oral	Derme LD50	Vapor LC50	Gaz CL50	Dust / Mist LC50
30583-72-3	4,4'-isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	>5300 mg/rat (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rabbit)	Aucune information	Aucune information	Aucune information

1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/ vapour)	20001 ppm	>5 mg/l
78-93-3	butanone	2328 mg/kg (oral, rat, female); 2054 mg/kg (oral, rat, male)	5000 mg/kg (dermal, rabbit)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	5510 mg/kg, rabbit	4000 ppm, rat, 4h	10000 ppm	1.5 mg/L
108-88-3	toluène	5580 mg/kg (oral, rat)	>5000 mg/kg (dermal, rabbit)	28.1 mg/L (4hrs, rat, inhal., vapor)	Aucune information	Aucune information

Informations Complémentaires:

Ce produit peut contenir du éthylbènzene lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact répété de la peau avec le produit peut entraîner des irritations ou sensibilisations de la peau dues probablement à l'influence d'autres époxys. Toute exposition chronique a ete associee a divers effets neurotoxiques, notamment des lesions permanentes du cerveau. Le produit est irritant pour les yeux et peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire . L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tete, nausees, irritations du nez, de lar gorge et des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC	No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC	No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information

No.-CAS	Nom selon EEC	EC50 48hr	IC50 72hr	LC50 96hr
30583-72-3	4,4'-isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	18.5 mg/L (Daphnia magna)	>100 mg/L (algae)	11.5 mg/L (Fish)
1330-20-7	xylène	165 mg/L (Daphnia magna 24h)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrichirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)
78-93-3	butanone	308 mg/L (Daphnia magna)	2029 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata, EC50, 96h)	2993 mg/L (Pimephales promelas)
100-41-4	éthylbenzène	1.37 mg/l	Aucune information	32 mg/l (Bluegill)
108-88-3	toluène	3.78 mg/L (Ceriodaphnia dubia)	10 mg/L OECD Guideline 201 (Algae, Growth Inhibition Test)	5.5 mg/L (Oncorhynchus kisutch)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des dechets vers un site de traitement/d'elimination des dechets (dangereux) agree conformement aux reglementations federales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les dechets avec les ordinaires ou dans les systemes d'egout.

Code européen des déchets: Aucune information
Code des déchets d'emballage: Aucune information

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d' identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l' ONU	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d' emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l' environnement	NO	NO	Marine Pollutant: NO	NO

14.6 Précautions particulières à prendre par l' utilisateur non applicable

EMS-NO.: F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: Non disponible

Code de Mal danois: Non disponible

Code de mal danois - mélange: Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits suédois: Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège: Non disponible

Germany WGK Class: Non disponible

Directive 2004/42/CE: Ready to use 363,77 with 10% Thinner (subcat A/ j: 500g/l)

	P5c
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entrée 48
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	N°51 : Maladies professionnelles provoquées par les résines époxidiques et leurs constituants. N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

No.-CAS	Nom selon EEC
non applicable	

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

No.-CAS	Nom selon EEC
non applicable	

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons de révision

Les propriétés de la substance et/ou du produit ont été modifiées dans les sections suivantes :
01 - Identification
11 - Informations toxicologiques
12 - Informations écologiques
14 - Informations relatives au transport
15 - Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques. . .

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Heath Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.

IBC Grand Reservoir Vrac
RTI Irritation des voies respiratoires
NE Effets narcotiques
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cilbles
OMI Organisation maritime internationale
Note P: La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10: La classification comme cancérogène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état de nos connaissances et sur les réglements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.